
250. Décret du 30 septembre 1993 portant approbation du Protocole d'adaptation de l'Accord sur l'Espace économique européen et de l'Acte final, faits à Bruxelles, le 17 mars 1993.

(Moniteur n° 218 du 27 octobre 1993).

Projet de l'Exécutif.

Document n° 115 (1992-1993) n° 1.

Discussion et adoption : séance du 30 septembre 1993.

C.R.I. n° 18 (1992-1993).

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

F. 93 — 2500

[S-C — 29487]

**30 SEPTEMBRE 1993. — Décret portant approbation
du protocole d'adaptation de l'Accord sur l'Espace Economique européen,
et de l'Acte final, faits à Bruxelles, le 17 mars 1993 (1)**

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le Protocole portant adaptation de l'Accord sur l'Espace Economique européen et l'Acte final, faits à Bruxelles, le 17 mars 1993, sortiront leur plein et entier effet en ce qui concerne la Communauté française.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 30 septembre 1993.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française,
chargée des Affaires sociales, de la Santé et du Tourisme,
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,
M. LEBRUN

Le Ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique,
E. DI RUPO

Le Ministre du Budget, de la Culture et du Sport,
E. TOMAS

(1) *Session 1992-1993.*

Documents du Conseil. — Nos 115, n° 1 : Projet de décret; n° 2 : Rapport.

Compte rendu intégral. — Discussion. Séance du 30 septembre 1993. — Adoption. Séance du 30 septembre 1993.